



La Commune



Bernard Thibault, successeur de Nicole Notat ?

successeur de Nicole Notat ? | A propos de "l'avenir des retraites"...et de la C.G.T.

Depuis l'origine, la C.G.T. a défendu le principe des retraites par répartition. Dès 1910, son comité confédéral prenait fait et cause contre la capitalisation. Le projet gouvernemental de l'époque prévoyait une capitalisation des cotisations ouvrières et patronales par l'Etat, au moyen d'un impôt nouveau. A ce projet qu'il dénonçait comme "une formidable escroquerie", la C.G.T. opposait "la répartition".

Ces dernières années, la C.G.T. a dénoncé, tout à la fois, les mesures d'allongement de la durée de cotisation et les mesures visant à introduire les fonds de pension.

Ainsi, l'an dernier, la C.G.T. n'a pas manqué de dénoncer la mise en place du Plan partenarial d'épargne salariale volontaire comme "l'antichambre des fonds de pension". Il s'agit d'un des dispositifs créés par la loi Fabius du 19 février 2001. Seulement voilà, cette loi Fabius assujettit ce dispositif à un accord collectif, avec en prime, l'exonération des charges pour les patrons qui y souscrivent.

C'est alors que, pensant peut-être que tout grain est bon à moudre, les dirigeants de la C.G.T. décident, en février 2002, de s'inscrire dans cette "nouvelle donne". Ils prétendent contrôler l'utilisation des fonds que charrient l'épargne salariale et en devenir, pourquoi pas, les co-gestionnaires. C'est ce qui s'appelle, battre en retraite.

Bien entendu, les gouvernants successifs prétendent que les "fonds de pension à la française" ou "l'épargne salariale, partenariale et volontaire" ne s'opposent pas à la retraite par répartition et qu'ils constitueraient modestement un "troisième étage", complémentaire aux retraites de base et retraites complémentaires par répartition. Ce nouveau "dispositif" de retraites par capitalisation permettrait à chacun d'améliorer sa retraite personnelle.

En réalité, dans un premier temps, ce dispositif va "accompagner" l'augmentation de la durée de cotisation amorcée par la loi Balladur de juillet 1993 en laissant penser que, moyennant cette épargne salariale chacun pourra décider lui-même l'âge de son départ en retraite. Dans un second temps, ce dispositif se retournera contre l'ensemble des régimes de retraite par répartition et substituera au droit à la retraite à 60 ans (ou 55 ans), la "retraite à la carte".

Dans cette perspective patronale et gouvernementale, les régimes de retraites par répartition, général et particuliers, sont appelés à fusionner dans un régime "universel", basé sur une durée de cotisation de 42 années. Ainsi, la retraite par répartition sera réduite à la portion congrue et se transformera en une "couverture vieillesse universelle", un RMI-retraités en quelques sorte, ouvrant droit, à une "retraite de clodo" comme l'a dit fort justement un ouvrier "licenciable" de Soissons. Si cette "harmonisation" entre les régimes de retraites n'est pas mise en échec, chaque salarié sera contraint de passer sous les fourches caudines de l'épargne-retraite.

Cela, les dirigeants de la C.G.T. le savaient parfaitement quand ils ont décidé de mettre le doigt dans l'engrenage de l'épargne-salariale au point d'en devenir, avec la CFTC, la CFDT et la C.G.C., la cheville ouvrière. Mais ce "tournant" de ces dirigeants était, lui-même, amorcé par le Rapport de J.C Le Duigou, secrétaire de la C.G.T. devant la commission exécutive de la Confédération, le 6 décembre 2001.

A propos de la durée de cotisation, ce Rapport dit :

"Le débat se concentre sur les 37,5 années comparées au 40. La C.G.T. se refuse bien sûr à un alignement vers le bas." Pas si sûr que ça car, poursuit-il "il est évident que les adversaires du système par répartition font tout pour limiter le débat à cette seule question (...). La C.G.T. place la sauvegarde du droit à la retraite à taux plein dès l'âge de 60 ans et la garantie, à la liquidation comme tout au long de la retraite, d'un revenu de remplacement au moins égal à 75% du revenu d'activité par le revenu de retraite, au coeur d'un contrat entre les générations". En fait, Le Duigou fait passer la sauvegarde de la retraite à taux plein dès 60 ans (et non, à 60 ans) avant la question de la durée de cotisation : 37,5, 40 ou 42 ans. Les choses se gâtent encore quand ce Rapport précise : "Quant à la durée de cotisation, nous proposons d'ouvrir la possibilité de cotiser dès l'âge de 18 ans pour les jeunes dans les cycles de formation, d'apprentissages et d'études". Ce qui ferait une durée de cotisation de 60 ans - 18 ans = 42 ans !

Le clou, une fois planté, il ne reste plus qu'à l'enfoncer : le 1er juillet 2002, dans une interview au Figaro, B.Thibault déclare : "Nous ne sommes pas pour la sauvegarde de l'acquis comme s'il n'y avait pas de problèmes". Voilà comment s'exprime l'homme qui a été propulsé au devant de la scène à la faveur de la grève de 1995 ! Il reprend quasiment mot pour mot ce que disait Notat-la-jaune, à cette époque. Il n'y va pas par quatre chemins : "Il faut qu'on négocie sur l'ensemble de la problématique : durée de cotisations, mécanisme ouvrant aux droits, niveau de retraite". Bref, c'est l'ensemble du système de retraite qu'il s'agit de mettre sur le grill de négociations "gagnant, gagnant" pour les patrons. Le gouvernement Chirac-Raffarin ne pouvait espérer mieux !

Et, les régimes de retraites particuliers ? Voilà comment le bulletin d'information du Secteur fédéral C.G.T.- Cheminots / Paris Sud-Est "en parle :

"La C.G.T. considère qu'une réforme [des retraites] est indispensable mais affirme au contraire qu'on peut maintenir le système actuel tout en supprimant les inégalités qu'il engendre (...) Ce dossier est complexe. Très complexe même du fait de l'éclatement de notre système de retraites en une mosaïque de régimes obéissant à des règles de fonctionnement très différentes qui rendent difficile toute comparaison objective... et favorisent ainsi toutes les manipulations politico-médiatiques. (...) Cet émiettement structurel du système de retraite français induit des mécanismes de fonctionnement, des niveaux de contributions et des prestations très différentes qui rendent difficile également toute modification universelle. Des difficultés qui ouvrent la porte à des manipulations patronales, politiques et médiatiques, et plus particulièrement, celles destinées à opposer les salariés des régimes du secteur privé et ceux des régimes spéciaux... avec l'objectif de réduire les droits à la retraite de tous".

Reconnaissons que ce propos est très alambiqué mais il ressemble fort à un plaidoyer contre... l'existence même de régimes particuliers ! En effet, les dirigeants C.G.T.- cheminots affirment que c'est le système actuel qui engendre des inégalités (et non la loi Balladur de 1993 qui a imposé les 40 années de cotisations dans le Privé). Ils suggèrent fortement que l'existence de régimes particuliers "ouvre la porte" aux attaques patronales qui visent à réduire les droits à la retraite de tous. Ils évoquent l'idée d'une "modification universelle" qui, nous le savons, nous renvoie au "régime universel" prôné par le patronat

et le gouvernement. Et, au détour d'une phrase, ils disent, l'air de rien ""la réforme du système de retraite concerne l'ensemble de la population française. Il s'agit de décider de l'âge auquel nous comptons cesser de travailler et de notre niveau de vie. "...Ce qui rappelle étrangement l'idée de la "retraite à la carte " chère au MEDEF et à la CFDT. Mais, ne faisons pas de procès d'intention à ces dirigeants, ils s'avancent sur des charbons ardents et ce qui risque d'être "très complexe " pour eux, c'est la réponse finale qu'ils devront apporter à ces milliers de syndicalistes cheminots déterminés à défendre bec et ongle ce qu'ils ont sauvé en novembre-décembre 1995.

Echaudés par la grève de novembre-décembre 1995, les gouvernants savent qu'il est impossible de mettre en pièce le système de retraite par répartition et tous ses régimes sans le concours actif et direct des dirigeants confédéraux des organisations syndicales. De leur côté, par expérience, les salariés du Privé comprennent que l'existence de régimes particuliers est une garantie- clé contre la réduction des droits à la retraite de tous, ils savent que, sans la grève des cheminots et des fonctionnaires de 1995, la durée de cotisation serait aujourd'hui portée à 42 ans. Et tous les salariés peuvent comprendre que l'augmentation générale des salaires et des effectifs réglerait d'un seul coup, les difficultés de financement, annoncées et programmées des caisses de retraite et garantirait à tous les retraités un niveau de vie plus élevé. Cela, Thibault et son équipe le savent mais ils ont fait un tout autre choix : ils rêvent de devenir les partenaires sociaux privilégiés du gouvernement Chirac-Raffarin et de cogérer les fonds de pension "à la Française ". Tout se passe comme si Bernard Thibault était devenu le véritable successeur de Nicole Notat. Mais c'est loin d'être simple pour lui car les salariés n'entendent pas se laisser dépouiller de leurs droits et garanties acquises et sauvegardées par la lutte des classes, ils n'ont aucune intention de se laisser piller tranquillement par ce gouvernement qui, privé de tout soutien dans la population, a besoin des directions syndicales pour parvenir à ses fins anti-ouvrières et antidémocratiques. Mais, les aspirations vitales qui unissent les salariés à la base seront plus fortes que les prétentions d'une poignée de dirigeants au sommet.

Modifié le lundi 20 juin 2005

Voir aussi dans la catégorie France

La formation professionnelle en miettes - Première partie

Dossier du mois La loi El Khomri a mis en route le « Compte Personnel d'Activité » (CPA). Un « compte » qui aurait pu aussi bien s'appeler « Compte de Précarité Assurée », sous couvert... >>

Vers un Manifeste de La Commune

Comme l'avait déjà annoncé Marx, le capitalisme condamne des masses considérables d'êtres humains « mourir de faim dans un monde d'abondance ». Comme l'avait annoncé Jaurès : «... >>

Urgence - Hôpital

Les hôpitaux sont la proie des prédateurs au pouvoir. S'appuyant sur des lois, des décrets, des réformes de rationnement et de rentabilisation de la santé, au nom de « la maîtrise des... >>

Comment Macron et Collomb traquent les réfugiés

Une Europe qui refuse d'accueillir les réfugiés. En France, malgré les discours démagogiques de Macron les réfugiés demeurent aux yeux de tous ces politiciens le fardeau qu'ils veulent... >>

Contre Mélenchon

Contribution de Daniel Petri. Ci-dessous le sommaire et la préface. Vous pouvez retrouver l'intégralité de contribution en PDF joint. (Voir partie II) >>

La violence policière « en marche »

L'état d'urgence, reconduit à plusieurs reprises depuis deux ans, a jeté une lumière crue sur la violence policière de l'État. Les « bavures » sont nombreuses, de plus en plus graves,... >>
